



PROGRAMME DE FORMATION BPJEPS ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION MULTI- ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée à FORMATION.S 89 (2 jours semaine) et en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivités territoriales, Office Municipal des Sports, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogique en structure d'accueil et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation.

Notre projet pédagogique de F.S 89 a pour mission de former des professionnels compétents et de faire de la formation un levier d'insertion professionnelle. Pour cela notre conception de la formation s'appuie sur :

- 89 Une approche bienveillante vis-à-vis de tous les apprenants
- 89 Une qualité d'écoute, une posture respectueuse et tolérante envers les apprenants et acceptation des différences.
- 89 Une reconnaissance de l'apprenant comme une personne singulière, ayant des ressources, un potentiel, ainsi qu'une volonté de partage, de solidarité, de responsabilité et d'engagement dans sa formation et dans la vie professionnelle.

Les formateurs de F.S 89 sont tous issus du monde professionnel pour leurs interventions, ils pourront utiliser des méthodes différentes en fonction de la thématique à aborder en face à face pédagogique, cependant ils devront privilégier les suivantes : la méthode active, expérimentale et interrogative.

La formation est de type multimodal. Elle comprend :

- 89 Des temps de formation réalisés en "*synchrone*" : en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- 89 Des temps d'autoformation "*asynchrones*" réalisés à distance via la plateforme de formation
Ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :
 - 89 Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ;
 - 89 Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont applicables au même titre que celles réalisées en centre de formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est de **60 heures** (soit **8 jours**).



Cette durée permet au stagiaire d'acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

Moyens d'évaluation mis en œuvre

F.S 89 est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du "BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION MULTI-ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS " sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par F.S 89.

Contenu pédagogique :

BC 1 : CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION.

C1.1.1 _ Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation

C1.1.2 _ Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap

C1.2.1 _ Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous.

C1.2.2 _ Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public.

C1.3.1 _ Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus.

C1.3.2 _ Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci.

C1.3.3 _ Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre.

C1.4.1 _ Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts.

C1.4.2 _ Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités



BC 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

C2.1.1 _ Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage.

C2.1.2 _ Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.

C2.2.1 _ Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation.

C2.2.2 _ Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics.

BC 3 : CONCEVOIR, ANIMER, EN SECURITE ET EVALUER DES SEANCES ET DES CYCLES DE SEANCES DE DECOUVERTE, D'INITIATION ET D'APPRENTISSAGE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE

C.3.1.1. _ Définir les finalités d'un cycle de séances des activités physiques et sportives, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques du public, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de publics visés.

C.3.1.2. _ Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances des activités physiques et sportives, en tenant compte des publics visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap, et des finalités du cycle de séances, en vue de favoriser les apprentissages.

C.3.1.3. _ Elargir ses pratiques à de nouvelles activités physiques et sportives, en développant sa connaissance et son expérience de celles-ci, en vue d'alimenter la conception de séances et d'exploiter en sécurité de nouvelles activités.

C.3.2.1. _ Définir les conditions de réalisation d'une séance des activités physiques et sportives, en tenant compte de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers et le respect de la réglementation en vigueur.

C.3.2.2. _ Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance des activités physiques et sportives, en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour s'assurer de leur disponibilité ainsi que du bon fonctionnement du matériel au moment prévu.

C.3.3.1. _ Accueillir les participants à une séance des activités physiques et sportives, en présentant les objectifs de celle-ci et son déroulement, en vue de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des participants, notamment ceux en situation de handicap.

C.3.3.2. _ Présenter les règles à respecter au cours d'une séance des activités physiques et sportives, en mobilisant des techniques spécifiques à l'activité ou aux activités support(s) de la séance, ainsi que les consignes et le matériel de sécurité, afin de répondre aux objectifs fixés et d'assurer la sécurité des participants.

C.3.3.3. _ Animer une séance des activités physiques et sportives, en s'appuyant sur les situations pédagogiques et les techniques d'animation prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des publics accueillis, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser leur participation et leur implication.

C.3.3.4. _ Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les participants, tout au long d'une séance des activités physiques et sportives, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés et d'intervenir en cas de situation accidentogène.

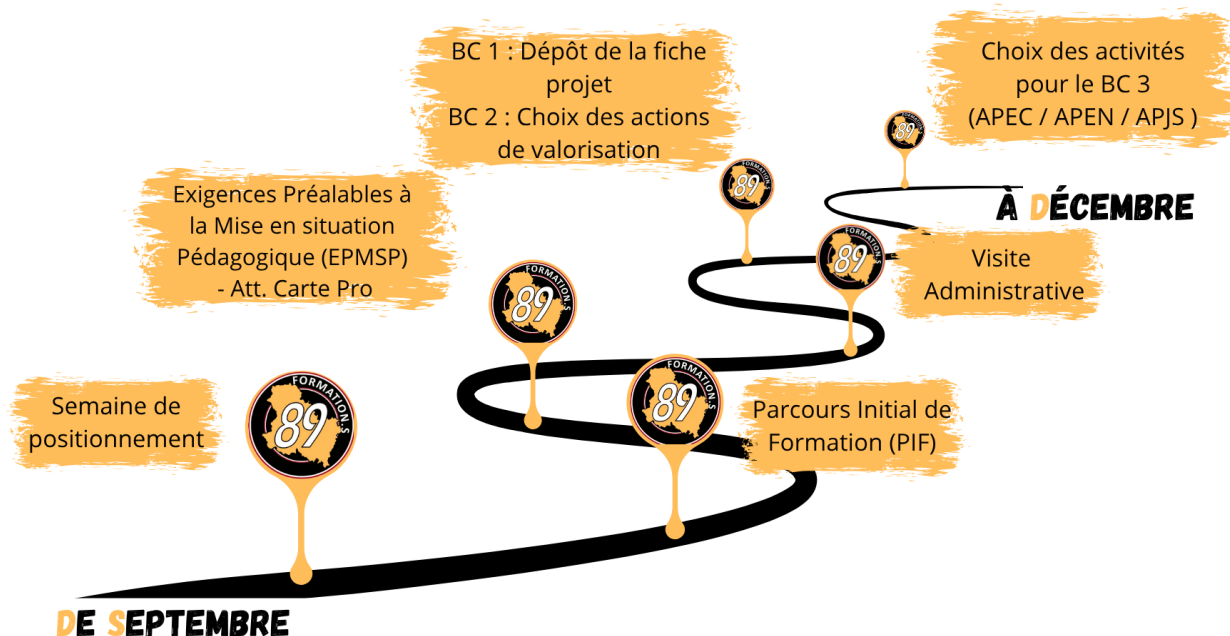
C.3.4.1. _ Analyser une séance des activités physiques et sportives, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations.

C.3.4.2. _ Evaluer un cycle de séances des activités physiques et sportives, en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.

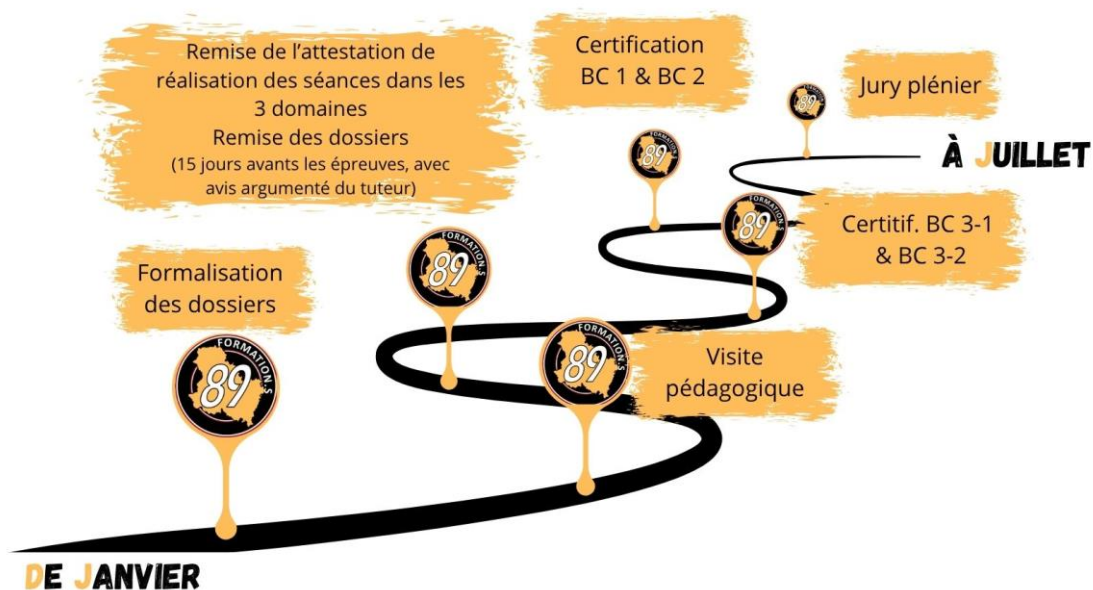


Etapes importantes de la formation

LES ÉTAPES IMPORTANTES DE LA FORMATION



LES ÉTAPES IMPORTANTES DE LA FORMATION





Contenu théorique

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 89 Capacité à animer en toute sécurité 89 Règlementation autour de la sécurité 89 La connaissance des publics 89 La conception, la conduite et l'évaluation d'une situation pédagogique 89 La connaissance de l'environnement professionnel 89 La méthodologie de projet 89 Les outils informatiques 89 Communication 89 Anatomie / Physiologie 89 Entretien d'embauche | <ul style="list-style-type: none"> 89 Connaissance des 3 familles d'activités <ul style="list-style-type: none"> 89 Activités Physiques et Jeux Sportifs 89 Activités Physiques en Espace Naturel 89 Activités Physiques d'Entretien Corporel 89 Environnement : <ul style="list-style-type: none"> 89 Vivre ensemble, laïcité, sensibilisation au harcèlement, addiction 89 Développement durable, écocitoyenneté 89 Préparation certification |
|--|---|

Modalités des certifications

La validation des Unités Capitalisables composant le **"BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION MULTI-ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS"** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	UC	TYPES D'ÉPREUVES
EPREUVE 1 PROJET D'ANIMATION	BC 1	1_Production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. 2_Entretien conduit à partir du support produit composé de : 89 Une présentation orale par le candidat d'une durée de 20 minutes au maximum, 89 Un échange avec les évaluateurs d'une durée de 30 minutes au maximum
EPREUVE 2 VALORISATION D'ACTIVITÉ OU DE PROJET	BC 2	1_Production par le candidat d'un ou plusieurs support(s) personnel(s) de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Ce support(s) comprend(nent) notamment les outils de communication utilisés. 2_Entretien conduit à partir du ou des supports produit(s) composé de : 89 Une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de 10 minutes au maximum, Échange avec les évaluateurs d'une durée de 15 minutes au maximum.



EPREUVE 3

CONCEVOIR, CONDUIRE ET EVALUER DES SÉANCES

BC 3

Le tuteur ou le responsable de la structure d'alternance transmet à FS 89 une attestation relative à la réalisation effective en structure d'alternance pédagogique, par le candidat, de 3 séances consécutives minimum de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en sécurité relatives à chacun des deux domaines d'activités physiques ou sportives

EPREUVE 1 (COMPETENCES C3.1.1., C.3.1.2., C.3.2.1, C.3.2.2., C.3.3.1., C.3.3.2., C.3.3.3., C.3.3.4., C.3.4.1. et C.3.4.2.)

Un cycle de 6 séances consécutives de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des 3 domaines (APEC, APJS, APEN)

Chaque cycle doit être en cohérence avec le projet de la structure d'alternance et adapté à un public différent (âge, niveau, finalité). Pour au moins un cycle, les 6 séances doivent inclure au minimum deux activités issues d'un même domaine.

Déroulement de l'épreuve :

1_Le candidat choisit une séance issue de l'un de ses trois cycles (APEC, APJS ou APEN).

Cette séance dure entre 45 minutes et 1 h 30 et se déroule dans la structure d'alternance, avec au moins 6 pratiquants. Le public ne peut pas être composé de stagiaires en formation professionnelle dans le domaine du sport.

2_Phase 1 - Présentation orale de 10 min max, le candidat fait le bilan de sa séance, analyse et justifie ses choix pédagogiques, techniques et sécuritaires puis échanges avec les évaluateurs autour de la démarche de conception, d'animation et d'évaluation de sa séance durant 30 min. max

Phase 2 - Échanges avec les évaluateurs de 30 min max. autour de la démarche de conception, d'animation et d'évaluation des séances et des cycles dans les trois domaines (APEC, APJS, APEN) s'appuyant sur les documents transmis.

EPREUVE 2 (COMPETENCE C.3.1.3.)

L'épreuve consiste en un entretien de 30 minutes maximum devant les évaluateurs, dont 10 minutes de présentation orale par le candidat, en s'appuyant sur le support de son choix.

Il s'appuie sur au moins deux nouvelles activités appartenant à deux domaines différents (APEC, APJS ou APEN),

Il doit être en mesure d'animer au minimum deux séances pour chacune de ces activités en tenant compte de la logique interne, de l'aspect sécuritaire et réglementaire